



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement*

A R R Ê T É N° 2012-135-0020

**Portant modification de l'arrêté N° 11 - 04123 du 02 décembre 2011
renouvelant les membres du Comité de Bassin de la Martinique**

LE PRÉFET DE LA RÉGION MARTINIQUE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** Le code de l'environnement et notamment les articles L.213-8, L.213-13-1 et R.213-50 à R.213-58 ;
- VU** Le décret n° 2009-1140 du 22 septembre 2009 relatif aux comités de bassin des départements d'Outre Mer et de Mayotte ;
- VU** L'arrêté du 19 juillet 1995 relatif à la représentation des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes de l'administration de l'Etat, au Comité de Bassin de la Martinique ainsi qu'à la fixation de son siège ;
- VU** L'arrêté du 9 août 1995 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes au Comité de Bassin créés par l'article L.213-4 du code de l'environnement ;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 96-1405 du 2 juillet 1996 portant composition du Comité de Bassin de la Martinique ;
- VU** L'arrêté préfectoral n° 10-03271 du 6 octobre 2010 portant renouvellement du Comité de Bassin de la Martinique ;
- VU** La désignation du représentant du Comité Régional des Pêches Maritimes et Élevages Marins du 24 avril 2012 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de Martinique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 11-04123 du 02 décembre 2011 portant renouvellement du Comité de Bassin de la Martinique est modifié comme suit.

Pêche Maritime

Monsieur Charles AGATHE

ARTICLE 2

Le reste est sans changement.

ARTICLE 3

Le Secrétaire Général de la préfecture et le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fort-de-France, le 14 MAI 2012
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général de la Préfecture
de la Région Martinique



Jean-René VACHER